PÔLE DÉPARTEMENTAL DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

--- La préfecture de Guadeloupe communique ---

PARENT D'ENFANT FRANÇAIS

Les usagers sollicitant un titre de séjour en qualité de **parent d'enfant français** sont invités à **compter du 31/07/2023** à effectuer leurs formalités **UNIQUEMENT en ligne**, en se connectant sur le site suivant :

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr



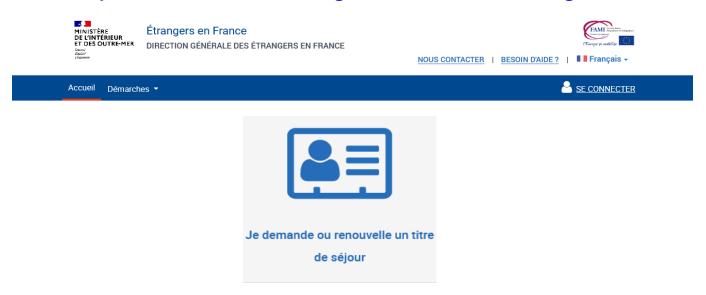
PÔLE DÉPARTEMENTAL DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

--- La préfecture de Guadeloupe communique ---

PARENT D'ENFANT FRANÇAIS

Les usagers sollicitant un titre de séjour en qualité de **parent d'enfant français** sont invités à **compter du 31/07/2023** à effectuer leurs formalités <u>UNIQUEMENT</u> en ligne, en se connectant sur le site suivant :

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr



Tout dossier papier transmis après le 31/08/2023 fera l'objet d'un retour.